



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 23 septembre 2026

Présents : Mme Elodie LOPES - MM. GUAGLIARDI Patrick, Président de la Commission
- BARRERE Philippe - LASSALLE Antoine

Présent par visioconférence : M. CHEVALIER Claude

Assiste : Mme Christelle PULON, assistante de direction

ORDRE DU JOUR : Situation des clubs au 30 Septembre 2026

Étude de la situation au 30 Septembre 2026 des clubs départementaux :

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 Août 2026 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2026-2027.

Les candidats arbitres auront jusqu'au 28 février 2027 pour être reçus à la FIA et jusqu'au 15 juin 2027 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- 1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2027/2028
- 2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2027/2028.
- 3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2026/2027 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2027/2028.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2027 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 28 février de la saison en cours.



Clubs du DLF en infraction au 30 Septembre 2026 :

Départemental 1

518160 FC MORCENX ARENGOSSE : 2^{ème} année d'infraction, manque 1 arbitre.

Départemental 3

560734 LABRIT FOREST : 3^{ème} année d'infraction, manque 1 arbitre
520780 UA SABRAISE : 3^{ème} année d'infraction, manque 1 arbitre.

Etude des changements de club Arbitre et des conditions de couverture – saison 2026/2027

Dossier N°1

Arbitre – DOUHET Emilien
Club quitté : St SEVER – club d'accueil : US LATRILLE

La Commission après étude du dossier,

Considérant l'absence de motivation à ce jour de M. DOUHET concernant ce changement de club

Considérant la distance inférieure à 50 km entre son ancien et nouveau club

Par ces motifs, dit que M. DOUHET ne peut couvrir le club du US LATRILLE et sera considéré indépendant jusqu'en 2029/2030 (inclus).

Dossier N°2

Arbitre – TIGNAC Johan
Club quitté : JA DAX – club d'accueil : FC St GEOURS

Considérant l'absence de motivation à ce jour de M. TIGNAC concernant ce changement de club

Considérant la distance inférieure à 50 km entre son ancien et nouveau club

Par ces motifs, dit que M. TIGNAC ne peut couvrir le club du ST GEOURS et sera considéré indépendant jusqu'en 2029/2030 (inclus).



Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Départementale d'Appel pour les clubs de District, dans les dix jours suivants cette publication. (Art 21 des Règlements sportifs du DLF).

